

LA SUISSE ALPINE EN 2050

En vue de la poursuite du projet de recherche « La Suisse 2050 », le Comité de la SIA s'est réuni avec des représentants des gouvernements tessinois et uranais pour se familiariser avec les défis qui se posent dans les régions alpines.

Quelque 48 % du territoire suisse, soit près de la moitié de la surface du pays, sont situés en région alpine et 12 % en région pré-alpine. L'observation attentive de l'espace alpin avec ses particularités géographiques, économiques et sociales – et le rapprochement avec ses habitants et leur culture spécifique – est donc indispensable pour asseoir la vision de la Suisse dans 35 ans que projette le Comité. Une vision que la SIA a commencé à élaborer en collaboration avec l'ETH Zurich dans le cadre du projet de recherche « La Suisse 2050 – territoires et ouvrages ». Lors de sa réunion de deux jours, les 19 et 20 août dernier, le Comité s'est donc retrouvé à Airolo avec des élus des régions alpines. Le canton d'Uri était représenté par le conseiller d'Etat Heidi Z'graggen et le Tessin par le conseiller d'Etat Norman Gobbi. L'architecte Francesca Pedrina, vice-présidente de la Fédération suisse des urbanistes (FSU) et elle-même originaire d'Airolo, était également invitée à participer à la rencontre.

Les vallées tessinoises se dépeuplent

Intervenant en premier, Norman Gobbi a illustré l'extrême concentration démographique que connaît le Tessin: la population de Bellinzzone, Locarno et Lugano a augmenté de quelque 15 % au cours des dernières années, au détriment de nombreuses communes des vallées latérales – les plus éloignées étant les plus fortement touchées. Ainsi, près de 100 000 personnes, soit environ un tiers des Tessinois, vivent aujourd'hui dans les trois agglomérations concernées. A lui seul, le développement du Mendrisiotto au sud de Lugano concentre maintenant 50 % des habitants du canton avec 175 000 personnes. L'économie des régions excentrées se précarise donc de plus en plus. Sans même parler de développement, les moyens humains et financiers en viennent déjà à manquer pour l'entretien du paysage, des forêts, des infrastructures, des équipements collectifs et du bâti. Et le canton, lui-même forcé à d'importantes économies, ne dispose

pas des moyens et ressources nécessaires pour venir en aide aux communes. Gobbi a ensuite exposé les défis supplémentaires pour l'ensemble du canton que représentent les 62 000 frontaliers qui y travaillent et la concurrence des entreprises venues d'Italie. Avec des prétentions salariales ou des taux d'honoraires jusqu'à 50 % inférieurs, même des ingénieurs et des architectes pénètrent le marché tessinois. Beaucoup viennent des régions de Côme et Varese, où un million de personnes vivent au voisinage immédiat du Tessin, sans compter la région métropolitaine de Milan et ses 3,2 millions d'habitants, juste distante de 50 km. Gobbi ne s'est (en revanche) pas prononcé sur les options stratégiques que lui-même et l'exécutif tessinois envisagent pour pallier ces difficultés démographiques, sociales et économiques.

Uri mise sur la subsidiarité

Le conseil d'Etat uranais semble en l'occurrence avoir une bonne longueur d'avance – c'est du moins ce qui est ressorti des propos de sa ministre de la justice et responsable de l'aménagement territorial Heidi Z'graggen.

A peu près dix fois plus petit que le Tessin avec 36 000 habitants, le canton d'Uri doit également faire face aux enjeux découlant de sa propre topographie. Là aussi, les conditions cadres économiques et l'exode rural font l'actualité. Mais Z'graggen entend plutôt traiter ces réalités comme des avantages, voire des atouts gagnants. Cela dénote une vision constructive et originale. Z'graggen milite pour une approche différenciée de l'espace alpin: elle en appelle à plus de fédéralisme pour des solutions régionales courageuses, plutôt qu'à l'accumulation de prescriptions centralisatrices. Pour reprendre ses termes, elle ne souhaite plus voir « davantage de la même chose, mais plus d'autonomie et d'originalité ». Dans cette optique, elle préconise par exemple d'augmenter les déductions fiscales accordées aux pendulaires uranais plutôt que de les diminuer, afin de freiner la poursuite de l'exode, voire d'attirer de nouveaux résidents.

Elle refuse de considérer le renforcement des centres – tel que l'a connu la vallée inférieure de la Reuss au cours des dernières années – uniquement comme un facteur de dépeuplement et une concurrence malheureuse pour les vallées latérales, mais aussi comme une condition pour le développement des régions excentrées. C'est justement parce qu'ils profitent les uns des autres

que Z'graggen veut permettre de réinjecter davantage de solidarité entre les centres et les espaces isolés. Sur cette base et à la faveur d'un processus participatif rassemblant les habitants des régions excentrées, elle compte renouveler les attraits propres à la vie dans les villages et les communes concernées.

A son tour, Francesca Pedrina a rappelé à quel point il est essentiel d'associer aux changements et aux transformations les personnes vivant dans les lieux sur lesquels on intervient. Elle va même plus loin: lors de la mise en œuvre de ses projets d'architecture et d'urbanisme à Airolo et aux alentours, elle dit avoir appris qu'il ne s'agit pas seulement de se présenter aux résidents avec de nouvelles idées ou projets dans le but de les y rallier, mais qu'il importe surtout de les amener à envisager d'eux-mêmes l'innovation. Ce n'est qu'à cette condition que l'on peut générer une véritable adhésion et la motivation nécessaire au changement.

Encourager l'innovation par la base

A l'issue du débat qui a suivi, les positions adoptées par différents membres du Comité plaident en faveur de l'intégration du principe de subsidiarité, notamment en soutenant l'innovation venue de la base, au projet de recherche « La Suisse 2050 ». A cette fin, les responsables du projet vont aller à la rencontre des personnes, pour aboutir à une vision de la Suisse en 2050 qui reflète de manière encore plus fine les caractéristiques propres aux différentes régions. La qualité doit en l'occurrence primer sur la quantité et les aspects conceptuels et culturels spécifiques faire l'objet d'une attention toute particulière.

Thomas Müller, conseiller en communication SIA; thomas.mueller@sia.ch



En encourageant l'autonomie à la faveur d'un processus participatif rassemblant les habitants des régions excentrées, il s'agit de renouveler les attraits propres à la vie dans les villages alpins (maison « Casascura » de l'architecte Kurt Hauenstein à Fläsch, village lauréat du prix Wakker 2010. Crédits Patrimoine suisse).

DE L'IMPORTANCE DES VALEURS PORTÉES PAR LES NORMES

Les valeurs portées par les normes et règlements SIA ont constitué le principal sujet de discussion du séminaire ZN/ZO 2016. Il s'agissait notamment de définir ces valeurs et d'en déterminer les modes de diffusion adéquats.

Le séminaire 2016 des commissions centrales des normes (ZN) et des règlements (ZO) s'est tenu à La Neuveville en présence de trois personnalités venues s'exprimer sur la question des valeurs dans la société, la politique, la culture ou encore la construction.

Intervenant en premier, Stefan Zweifel s'est lancé dans une digression philosophique intitulée « Le plaisir de transgresser les normes / érotisme, avant-garde et Oulipo ». Les deux autres invités ont ensuite exposé leur propre relation aux normes et ce que celles-ci représentent dans leurs domaines d'activité respectifs.

Le colonel EMG Hans Schärer a mis en lumière les valeurs des normes et règlements militaires, tandis que le docteur en théologie Jürg Buchegger a parlé des règlements religieux et des normes ecclésiastiques. La discussion s'est poursuivie en groupe avant de se terminer en plénière et les délibérations ont débouché sur des approches intéressantes. Il a notamment été question de la diffusion des valeurs portées par les normes SIA à un public encore plus large. Les deux commissions entendent constituer un groupe de travail chargé de proposer, lors du prochain séminaire en 2017, des mesures concrètes pour la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à communiquer ces valeurs.

Par ailleurs, les commissions ZN et ZO ont décidé de réviser les règlements r36, r48 et r72 jusqu'à fin 2016 et de conclure le processus d'approbation par les instances compétentes d'ici au printemps 2017. De même, il est prévu d'harmoniser les principaux termes clés utilisés dans les normes et les règlements d'ici au prochain séminaire ZN/ZO; dans les cas où cela n'est ni possible ni judicieux, une justification s'impose.

Markus Friedli, arch. dipl. EPF FAS SIA, responsable du domaine d'activité Normes

SÉANCE DE LA ZN 3/2016: APPROBATION DE DEUX NORMES

Le groupe de travail Béton de la commission de la norme SIA 262 recherche de nouveaux membres.

Lors de sa séance du 13 septembre 2016 à La Neuveville, la commission centrale des normes (ZN) a approuvé la publication de la norme révisée SIA 118/370 *Conditions générales relatives aux ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants*.

Cette norme fait partie intégrante des Conditions générales pour la construction (CGC). En complément à la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*, elle précise les dispositions concernant la conclusion, l'objet et l'exécution des contrats d'entreprise dans le domaine des ascenseurs, des escaliers mécaniques et des trottoirs roulants. Les CGC règlent les droits et les obligations du maître de l'ouvrage et de l'entrepreneur. Dans le cadre de cette révision, les rectificatifs publiés en 2013 à la suite d'une modification de la loi en matière de sécurité des produits ont été intégrés dans la norme, tandis que les chapitres sur le dossier d'appel d'offres, les obligations des parties contractantes, la mise sur le marché et la réception ont été retravaillés.

Un recours contre l'approbation de cette publication peut être déposé auprès du Comité de la SIA jusqu'au 30 octobre 2016.

Sur demande du Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction (CRB), la ZN a également approuvé la publication de la norme révisée SN 506 512 *Code des coûts de construction Génie civil (eCCC-GC)* sous réserve d'harmonisation des définitions stipulées au chapitre 3 « Terminologie », et notamment des termes « estimation sommaire des coûts », « devis » et « estimation des coûts », avec la nomenclature utilisée dans les règlements concernant les prestations et les honoraires SIA 102, SIA 103, SIA 105 et SIA 108.

La norme SN 506 512 relève du secteur de la construction, dont la SIA est l'association de soutien, et sa distribution demeurera du ressort du CRB, comme cela a été le cas depuis son introduction en 2012 dans la collection des normes suisses. Par ailleurs, la ZN a décidé d'approuver le cahier des charges de la commission des normes de structures porteuses (KTN).

Giuseppe Martino, responsable du service Normes de la SIA; giuseppe.martino@sia.ch

ENQUÊTE SUR LES CHIFFRES-CLÉS 2016: FRAIS GÉNÉRAUX, HEURES DE TRAVAIL ET INDICATEURS D'EXPLOITATION

L'enquête sur les chiffres-clés réalisée cette année par les associations de concepteurs a remporté un franc succès, avec une hausse de près de 40 % du taux de participation. Il reste toutefois une ombre au tableau: les taux horaires proposés par les architectes et les architectes paysagistes sont encore trop faibles.

La plate-forme en ligne de la SIA et de ses associations partenaires (FAS, FSAP, fsai, FSU, IGS, svu-asep, SICC et usic) constitue un outil de travail facile à utiliser. Les chiffres-clés recueillis dans le cadre de l'enquête permettent à chaque bureau d'études de calculer, de comparer et de vérifier son propre taux horaire sur une base solide et actuelle.

Depuis 2012, cette enquête en ligne est menée tous les deux ans. La détermination des six indicateurs d'exploitation les plus importants (productivité, facteur des frais généraux, part du coût du travail, honoraires bruts et frais totaux par poste à temps plein, prix de revient horaire moyen) et les possibilités de comparaison offertes visent à optimiser la gestion financière des bureaux d'études et à accroître la transparence en matière de prestations et d'honoraires dans le secteur.

L'enquête de 2016 a permis de rassembler les données de 8554 personnes. Les résultats seront disponibles sur <https://benchmarking.sia.ch/engine/fr> à la mi-octobre.

Une question demeure quant aux taux horaires toujours faibles affichés par les architectes et les architectes paysagistes: les bureaux sont-ils véritablement à la merci du marché ou n'ont-ils tous simplement pas les connaissances nécessaires pour calculer correctement leurs taux horaires? Pour les intéressés: la SIA propose des cours sur le calcul de ces indicateurs essentiels pour une bonne gestion d'entreprise.

SIA

En 2017, la SIA propose à nouveau un cours de gestion financière destinée aux bureaux d'études. Le séminaire « Comment calculer le prix de revient horaire moyen d'un bureau d'architectes ou d'ingénieurs? » aura lieu le 09.11.2016 (de 13h30 à 17h30). Pour de plus amples informations, consultez le site www.sia.ch/fr/services/sia-form. Les résultats de l'enquête concernant le prix de revient horaire moyen sont disponibles sur benchmarking.sia.ch/engine/fr.